



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ___/___/___

Dossier complet le : ___/___/___

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet d'aménagement d'espaces tertiaires sur le site localisé à l'angle du chemin du Tronchon et du chemin du Moulin Carron sur la commune d'Ecully (69)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SEB DEVELOPPEMENT

Raison sociale

SEB DEVELOPPEMENT

N° SIRET

0 1 6 9 5 0 8 4 2 0 0 0 4 3

Type de société (SA, SCI...)

SASU

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

SUMEIRE

Monsieur

Prénom(s)

Philippe

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39.a	39.a: Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.20-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ² (SdP: 10521m ²)
47.b	47.b) Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 ha (défrichement 0,86 ha)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement consiste en la construction de différents espaces :

- Plateaux de bureaux / centre de formation dans le bâtiment implanté au SUD de la parcelle en R+2
- Espace d'exposition / présentation de produits dans le petit bâtiment au NORD de la parcelle en RdC

Les deux bâtiments, reliés par la galerie d'accueil, partagent un niveau enterré.

Il n'y a pas de niveau souterrain de prévu pour le stationnement. Le parking-silo du campus existant assure le besoin réglementaire et fonctionnel. Il est prévu 19 places de stationnement au nord.

L'ensemble du foncier du campus ouest est clos.

Le projet sera relié au Campus SEB existant via une traversée piétonne du chemin du Moulin Carron (hors périmètre du projet, réalisée par la Métropole)

Aucun travaux de démolition n'aura lieu, le terrain actuel est vierge de toute construction. L'opération de défrichement est prévue sur une superficie totale de 8600 m².

4.2 Objectifs du projet

Le groupe SEB souhaite rapatrier son personnel présent sur le site 4M d'Ecully sur un seul et même Campus et répondre à la croissance des effectifs. Ce projet permet également de limiter les déplacements entre les 2 sites SEB.

L'espace d'exposition sera principalement à usage professionnel. A ce jour, le Groupe SEB imagine une éventuelle ouverture au public ponctuellement certains samedis. Le but principal est de permettre d'avoir une vitrine auprès des salariés, partenaires, institutionnels et clients professionnels.

Le projet fera l'objet d'une intégration paysagère adaptée en lien avec le Campus SEB existant et son environnement naturel (cf annexe E). Création d'espaces verts notamment en lisière du site avec principalement, des plantations d'essences locales et adaptées au climat de la région.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Actuellement, le site correspond à une friche végétalisée inoccupée d'une superficie totale de 15 534 m² sans bâti. Une surface d'environ 576m² est un espace réservé de voirie (ERV) qui sera restitué à la Métropole. La zone est partiellement clôturée et accessible depuis le chemin du Tronchon par plusieurs passages où la végétation est interrompue. Le projet est délimité au Sud par une parcelle agricole non exploitée et au Nord, à l'Ouest et à l'Est par des voiries (chemin du Moulin Carron et chemin du Tronchon). Le projet prévoit la construction de 2 bâtiments. La surface totale imperméabilisée sera d'environ 5181 m² dont 3990 m² pour les 2 bâtiments et 1191 m² pour la voirie. Il est prévu 8016 m² d'espaces verts (dont toitures végétalisées) et 1049 m² en matériaux poreux (parking,...). La surface du bassin de rétention/ d'infiltration sera d'environ 700 m² (fond+talus).

Le maître d'Ouvrage s'inscrit dans une démarche de labélisations et certifications environnementales incluant la réalisation d'un chantier à faibles nuisances permettant de limiter les nuisances liées à la construction.

Les travaux de réaménagement entraîneront l'excavation de terres jusqu'à 4,60 mètres de profondeur (profondeur maximale des aménagements). Les travaux comprendront :

- le décapage du terrain et défrichage, via des engins adaptés et réalisé dans une période de moindre impact
- le terrassement des sols,
- les fondations des bâtiments et la galerie enterrée reliant les 2 bâtiments,
- l'installation des réseaux des utilités,
- la construction des différents bâtiments,
- la pose d'un enrobé pour les zones de voiries, limitée à l'aire de livraison. Les autres cheminements seront traités prioritairement en matériaux poreux permettant l'infiltration des eaux pluviales.
- l'aménagement des espaces verts.

Le commencement des travaux est projeté au 4ème trimestre 2024, pour une durée estimée à 24 mois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet d'aménagement consiste en différents espaces tertiaires, centre de formation et un Espace d'exposition. Le projet sera desservi par un réseau de desserte locale interquartier, composé de chemins à double sens (chemins du Moulin Carron, du tronchon nord, des Cuers, Jean Marie Vianney).

Le projet prévoit 19 places de parking en surface.

Le projet sera relié au campus SEB existant par une traversée piétonne du chemin du Moulin Carron.

Le chauffage des bâtiments se fera par un dispositif de pompes à chaleur sur géothermie (sondes géothermiques: Géothermie sur sondes sèches de Minime Importance (GMI) non soumis à la procédure Cas par cas, cf annexe C) et complément, si besoin, par aérothermie.

Les toitures seront végétalisées.

Les eaux usées sanitaires rejoindront le réseau communal existant

Les eaux pluviales de toitures et de voiries feront l'objet, en partie d'une infiltration sur site, et d'un rejet avec débit de fuite dans le réseau communal, via un bassin de rétention/infiltration : cf annexe A

Les autres rejets engendrés seront des rejets de type eaux domestiques (réseau communal), des déchets de type ordures ménagères et emballages (prestataires privés et service du Grand Lyon).

Les rejets à l'air seront limités au gaz d'échappement des véhicules.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichage

Permis de construire

Dossier déclaration loi sur l'eau: rubrique 2.1.5.0 (bassin rétention/infiltration)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de plancher créée	1,0521 ha
Terrain d'assiette du projet	1,55 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Chemin du Tronchon - chemin du Moulin

Lieu-dit : Campus SEB

Localité : Ecully

Code postal : 6 9 1 3 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi du Grand Lyon la Métropole du 13/07/2023/ Zone UEi2: Cette zone regroupe les espaces qui accueillent des activités économiques qu'elles soient tertiaires artisanales ou industrielles.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas au sein d'une ZNIEFF de type 1 ou 2. La plus proche est la ZNIEFF de type 1 "Vallon des planches" (n°820031382) et de type 2 " Ensemble fonctionnel forme par l'Yzeron et ses affluents" (n°820031376). Elles sont situées à 1,35 km à l'ouest de la zone du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas couverte par un arrêté de protection de biotope. Les plus proches sont : - "Le Tupinier" (FR3800866) situé à environ 7,4 km au sud-ouest du projet. - "Iles de Crépieux Charmy" (FR3800687) situé à environ 8,4 km à l'est du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est située dans aucun parc naturel national, parc naturel régional, parc naturel marin, réserve naturelle, zone de conservation halieutique ou parc national.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Ecully est concernée par le PPBE de la métropole du Grand Lyon via l'autoroute A6. Le projet est situé à 250 m de l'A6
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas une zone pré-localisée comme milieu à composante humide d'après le réseau partenarial des données sur les zones humides. D'après la cartographie des zones humides recensées sur la métropole de Lyon (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), aucune zone humide n'est connue sur le projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est soumise à aucun Plan de Prévention des Risques naturels (PPRN) ni par un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé dans les bases de données SIS, BASIAS et BASOL. Au total 16 sondages entre 0,6 et 1,2 mètres de profondeur ont été réalisés les 17 et 18 juillet 2023 avec une pelle mécanique. Sur l'ensemble du site, aucune anomalie n'a été mise en évidence sur les sols dont la qualité n'appelle pas recommandation particulière (cf diag sol annexe B).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas incluse dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage AEP n'est présent dans un rayon de 2 km autour du site d'étude. La zone de projet n'est incluse dans aucun périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau. La zone de projet n'est concernée par aucune aire d'alimentation de captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas située dans un site inscrit. Le plus proche est "Vallons de Serres" situé à 1 km au sud-ouest du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone Natura 2000 ne se trouve dans un rayon de 5 km autour du projet. Un site Natura 2000 directive habitats : "Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage" situé à 8,2 km à l'est de la zone d'étude.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux utilisées proviendront uniquement du réseau public de distribution d'eau potable (environ 13 m3/j).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En l'absence d'eaux souterraines à faibles profondeurs (cf. rapport Annexe A), il n'est pas prévu de rabattement de nappe. Niveaux d'eau observés dans sondages géotechniques à environ 6 m/TN (profondeur terrassement de 4,60 m). Profondeur bassin infiltration env 2m. Pas d'impact du dispositif de géothermie par sondes sèches: échange de chaleur avec le terrain : pas circulation d'eau souterraine
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les éventuels matériaux excédentaires (terrassement déblais) seront évacués vers des filières de gestion adaptées (admission en ISDI selon diag sol annexe B). Volume total de déblais de 15 940 m3 Le bois issu du défrichage sera valorisé de préférence sur site: Récupération du bois broyé en paillage dans les espaces verts et troncs d'arbres pour création d'abris pour la faune dans le boisement
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de terre végétale pour espace verts (env 500 m3) + Matériaux pour couche de forme, enrobé, gravier, fondation béton bâtiments

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera alimenté en eau potable par le réseau communal (consommation d'environ 13 m ³ /j) et relié au réseau d'assainissement collectif
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dérangement temporaire de la faune lors des travaux. Évitement des corridors écologiques. Les mesures prescrites par l'écologue (annexe D) seront respectées. Le projet ne remet pas en cause le maintien des populations d'espèces ainsi que les habitats naturels en présence sur site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas localisée au sein d'un site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suppression d'espace boisé. Les essences, en plus du Frêne élevé (<i>Fraxinus excelsior</i>) sont du Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>) et des Charmes (<i>Carpinus betulus</i>). Boisement de moins de 30 ans. Aucune espèce protégée et aucun habitat remarquable n'a été observé durant la période d'inventaire. Vieux arbres à cavités et écorce décollée présents au sud et conservés. Les mesures prescrites par l'écologue (annexe D) seront respectées.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune ne fait pas l'objet d'un PPRT. La commune est toutefois concernée par le risque de transport de matières dangereuses. La commune est concernée par le risque rupture de barrage
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est concernée par aucun Plan de prévention des risques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de site SIS, BASIAS et BASOL. Aucune anomalie n'a été mise en évidence sur les sols dont la qualité n'appelle pas recommandation particulière.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone d'exposition au Radon importante. Les dispositions adéquates seront prises lors de la conception (phases APD et suivantes).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Exploitation: trafic faible: effectif env. 923 pers mais il s'agira surtout d'un report des employés SEB travaillant sur le site 4M et venant déjà déjeuner sur le Campus SEB. Arrêt bus "technoparc" à proximité+ transport à la demande Travaux, trafic pour évacuer les déblais excédentaires env 2350 camions. Pour autres phases chantier, trafic env 1000 camions pour l'apport des matériaux de construction, soit environ une moyenne d'une dizaine de camions par jour. (Cf étude trafic annexe F)
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux: nuisances sonores ponctuelles et localisées dans l'environnement proche du projet. Chantier labellisé . Exploitation: nuisances sonores limitées au trafic routier
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic routier environnant et activités économiques: bâtiments projetés avec isolation acoustique : éléments de construction en façade et en intérieur (matériaux, cloisons, plancher, vitrage).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux pourra engendrer des vibrations ponctuelles et localisées dans l'environnement proche du projet. Tous les moyens seront mis pour réduire ces nuisances.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera très faiblement exposé aux vibrations (circulation routière seulement)
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des émissions lumineuses limitées à l'éclairage des bureaux et activités tertiaires.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est déjà atteint par la pollution lumineuse du fait de la présence de voies de circulation et de bâtiments urbains à proximité
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux pluviales de toitures et voiries
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Infiltration, en partie, au droit du projet via un bassin de rétention/infiltration et rejet au réseau communal via débit de fuite

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux sanitaires dans le réseau communal rétention/Infiltration des eaux pluviales
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet en lui même ne produira pas de déchet. Gestion des déchets ménagers, de bureaux par le réseau Grand Lyon et des prestataires privés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans aucun patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone boisée n'est pas exploitée Projet d'aménagement urbain à venir

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Pas d'avis rendu par la MRAE Auvergne- Rhône-Alpes sur les communes suivantes entre 2020-2023

Ecully

Dardilly

Champagne-au-Mont-D'Or

Saint-Didier-au-Mont-D'Or

Effets cumulés possible au niveau du trafic routier avec les autres aménagements urbains existants autour du projet

Cf annexe F: Réalisation d'une étude de circulation dans le cadre de l'extension du Campus du Groupe SEB

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Etude faune-flore:

- Démarrage des travaux en période de moindre sensibilité écologiques
- Evitement de la plupart des arbres gîtes potentiels aux chiroptères et protection de ces derniers en phase travaux
- Evitement d'une partie du boisement et des broussailles
- Mise en place d'une végétation indigène sur site
- Abattage doux des arbres gîtes potentiels
- Un suivi en phase chantier et en exploitation

Etude gestion EP: bassin de rétention/infiltration des eaux pluviales

Etude géothermie: terrain adapté pour la géothermie avec dispositifs de sondes sèches géothermiques

Etude sol: absence d'anomalie notable

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En conclusion, le projet n'engendrera pas d'incidences notables sur l'environnement étant donné la mise en œuvre de mesures suivantes de réduction et d'accompagnement :

- Insertion d'espaces de verdure notamment en lisière du site avec principalement des plantations d'essences locales et adaptées au climat de la région
- Raccordement des eaux usées domestiques au réseau communal
- Création d'un bassin de rétention/infiltration pour la gestion des eaux de ruissellement
- Excavation et évacuation dans des filières adaptées des éventuels excédents de déblais (ISDI)
- Chauffage par sondes sèches géothermiques et complément par aérothermie
- Toitures végétalisées
- Intégration architecturale et paysager des bâtiments projetés avec une volonté forte de végétalisation,
- Conservation des principaux arbres à gîtes pour les chiroptères
- Écologue missionné pour assurer le suivi des travaux
- Limitation du trafic routier via la mise en avant des modes doux de déplacement avec des cheminements piétonniers et une desserte optimisée du projet par les transports en commun (cf annexe F)

Une étude de circulation a été réalisée dans le cadre de l'extension du Campus SEB à Ecully pour:

- Sécuriser le périmètre et faciliter les mobilités pour tous :
- Prendre en compte l'agrandissement du site (augmentation des flux et des besoins)

Plusieurs scénarios ont été étudiés et comparés par analyses multicritères.

La nature des aménagements sur le chemin du Moulin Caron sera choisi par la Métropole en relation avec la Ville d'Ecully (hors périmètre du projet).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de la nature du projet et de l'absence d'incidences notables décrites dans le présent cas par cas, l'exploitant considère que le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe A: Gestion des eaux pluviales	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe B: Diagnostic des sols	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe C: Etude de faisabilité géothermie	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe D: Etude faune-flore	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe E: Notice paysagère Annexe F: Etude trafic routier	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom SUMEIRE

Prénom Philippe

Qualité du signataire Directeur Général

À Ecully

Fait le 1 9 / 0 2 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)